PROCÈS-VERBAL

DU 10 AOÛT 2026

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENTS:

M. Jean-Pierre Bélanger :	Maire
M. Bruno Roy, conseiller :	siège nº : 1
M. Michel-André Lechasseur, conseiller :	siège nº : 2
Mme Valérie Huet, conseillère :	siège nº : 3
M. Joseph Gareau, conseiller :	siège nº : 4
M. Pierre-Olivier Lecours, conseiller :	siège nº : 5
M. Gervais Parent conseiller :	siège nº : 6

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

EST ABSENT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h,

11 personnes assistent à la séance.

26-08-001 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 août 2026**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 juillet 2026
4. Informations et dépôt de documents
4.1 Correspondance
4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire
5. Administration générale
5.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
5.2 Dépôt des états financiers internes au 31 juillet 2026
6. Première période de questions
7. Sécurité publique et civile
Pas de point à traiter
8. Travaux publics-Transports
8.1 Adoption règlement # 295-26 portant sur le transport lourd

8.2 adoption du premier projet de règlement # 294-26 décrétant l'ouverture des chemins d'hiver 2026
8.3 autorisation de demande de subvention et de signature pour des radars pédagogiques
8.4 acceptation de soumission pour la réfection du 7e rang Est et du Rang Morin
8.5 acceptation de soumission pour la réparation du moteur du camion Inter

9. Hygiène du milieu

9.1 acceptation de la nouvelle soumission corrigée sur la pompe de la station de pompage

10. Aménagement, Urbanisme et développement

10.1 Nomination des inspecteurs municipaux

11. Loisirs, culture et vie communautaire

Pas de point à traiter

12. Dossiers des Élus

13. Varia

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par M. Michel-André Lechasseur

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-08-002

3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 JUILLET 2026</u>

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 13 juillet 2026;

Il est proposé par M. Joseph Gareau et appuyé par Mme Valérie Huet

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 13 juillet 2026 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 <u>CORRESPONDANCE</u>

- La MRC nous fait part de l'activation de la solution PETRY afin de renforcer notre niveau de cybersécurité en attendant le rapport du bilan de santé effectué par la firme VARS SERVICE DE CYBERSÉCURITÉ.

4.2 <u>MRC DE LA MITIS : RAPPORT DU MAIRE DE LA SÉANCE DE LA MRC LE</u>

- **Il n'y a pas eu de séance en août**

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

26-08-003 **5.1 <u>LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER</u>**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 juillet 2026 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par Mme Valérie Huet

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 juillet au montant de 51 956,59$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-08-004 **5.2 <u>DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 31 JUILLET 2026</u>**

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 juillet 2026 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Michel-André Lechasseur

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 3 juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. <u>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

PAS DE POINT À TRAITER

8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS

26-08-005

8.1 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'OUVERTURE DES CHEMINS D'HIVER 2026 # 294-26

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier a exprimé son intention de modifier son tracé d'ouverture des chemins d'hiver sur certaines voies de la municipalité;

ATTENDU QUE M. Michel-André Lechasseur a donné un avis de motion et déposé le projet de règlement à une réunion antérieure;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel André Lechasseur et appuyé par M. Joseph Gareau que le premier projet de règlement #294-26 décrétant l'ouverture des chemins d'hiver 2026 sur certaines voies de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-08-006

8.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT PORTANT SUR LE TRANSPORT LOURD # 295-26

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier a exprimé son intention d'interdire le transport lourd sur certaines voies de la municipalité;

ATTENDU QUE M. Joseph Gareau a donné un avis de motion et déposé le projet de règlement à une réunion antérieure;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 13 juillet 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Joseph Gareau et appuyé par M. Gervais Parent que le règlement #295-26 portant sur l'interdiction du transport lourd sur certaines voies de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-08-007

8.3 <u>AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION ET DE SIGNATURE POUR DES RADARS PÉDAGOGIQUES</u>

ATTENDU QUE la municipalité a à cœur la sécurité de ses citoyennes et citoyens, et souhaite en ce sens réduire la vitesse de certains automobilistes qui ne respecte pas les limites de vitesse;

ATTENDU QUE l'installation de radars pédagogiques sensibiliserait ces automobilistes;

ATTENDU QU'une subvention est disponible et que la municipalité aurait tout intérêt à en profiter;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Joseph Gareau

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise le dépôt de la demande de subvention;

QUE la Municipalité autorise M. Robert Lyman, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité tout document relié à cette demande;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-08-008

8.4 <u>ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR LA RÉFECTION DU 7E RANG EST ET DU RANG MORIN</u>

ATTENDU QUE la municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation pour la réfection de certains rangs de la municipalité;

ATTENDU QUE les conditions et demandes ont été les mêmes pour tous les soumissionnaires et que la date et l'heure de dépôt étaient stipulées et très claires dans l'appel d'offres;

ATTENDU QUE Les constructions Jalbert et Pelletier Inc. a été le soumissionnaire le plus bas au montant de 60 013.79 $ avant les taxes applicables;

ATTENDU QUE le soumissionnaire a également rempli toutes les conditions de soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel-André Lechasseur, appuyé par Mme Valérie Huet

QUE la municipalité accorde le contrat stipulé dans l'appel d'offres à Les constructions Jalbert et Pelletier Inc.;

QUE la dépense soit imputée au programme PPA-CE, subvention accordée par le budget discrétionnaire de M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26-08-009 **8.4 <u>ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR LA RÉPARATION DU MOTEUR DU CAMION INTER</u>**

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer la réparation ou le remplacement du moteur du camion Inter;

ATTENDU QUE différentes solutions ont été étudiées;

ATTENDU QUE la solution de réparation a été retenue;

ATTENDU QUE Carrefour du camion Amqui a été le soumissionnaire le plus bas au montant de 30 248.71 $ avant les taxes applicables pour effectuer ladite réparation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Valérie Huet, appuyé par M. Michel-André Lechasseur

QUE la municipalité accorde la réparation du moteur du camion Inter à Carrefour du camion Amqui;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. <u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>

26-08-010 **9.1 <u>ACCEPTATION DE LA NOUVELLE SOUMISSION CORRIGÉE DE LA POMPE DE LA STATION DE POMPAGE</u>**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier a demandé et reçu une soumission concernant la remise à neuf d'une pompe de la station de pompage;

ATTENDU QUE lorsque la pompe fut démontée, des pièces internes non visibles avant le démontage se sont avérées brisées;

ATTENDU QUE suite à cette découverte le prix de la soumission a changé et que l'on doit autoriser ce dépassement de coût;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre-Olivier Lecours et appuyé par M. Gervais Parent

QUE d'accepter la nouvelle soumission de Voyer incluant les pièces à remplacer au montant de 38 599,36$ au lieu de 33 773,27$ établi dans la première soumission

QUE la dépense soit imputée au programme TECQ 2024-2026 (priorité 1, aqueduc et eaux usées).

QUE la présente résolution abroge et remplace toute autre résolution adoptée en ce sens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

26-08-011

10.1 NOMINATION DES INSPECTEURS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer les officiers municipaux qui sont responsables de l'application de la réglementation dans le domaine de l'urbanisme, de l'environnement et de la protection des biens culturels;

CONSIDÉRANT QUE les officiers municipaux en urbanisme sont responsables du service d'inspection en urbanisme, du traitement des demandes et de la délivrance des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis dispose d'un service d'inspection pour son territoire non organisé, ce service assurant notamment l'application de la réglementation d'urbanisme applicable sur ce territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis fournit ce service à différentes municipalités locales de son territoire depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis offre aux municipalités la possibilité d'adhérer à l'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION visant à assurer un service régional d'inspection;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier a pris une entente pour bénéficier du service régional d'inspection pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION ne prévoit pas la nomination d'un officier municipal attitré à une municipalité, mais bien la nomination de l'ensemble des officiers municipaux en urbanisme employés par la MRC de La Mitis qui sont dédiés au Service régional d'inspection.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Pierre-Olivier Lecours, appuyé par Mme Valérie Huet et unanimement résolu par le Conseil municipal de Saint-Charles-Garnier de :

DÉSIGNER :
Jean-Philippe Quimper, inspecteur en urbanisme
Michel Lagacé, inspecteur en urbanisme
Sylvain Martineau, inspecteur en urbanisme
Philippe Davignon, inspecteur en urbanisme

Afin d'assurer l'application de la réglementation d'urbanisme tel que précisé à l'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION soit les règlements suivants:

- Règlement de zonage nº 167
- Règlement de lotissement nº 168
- Règlement relatif aux conditions d'émission de permis de construction nº 169
- Règlement de construction nº 170
- Règlement des permis et certificats nº 171
- Règlement sur les dérogations mineures nº 172
- Règlement concernant les nuisances publiques nº 247
- Règlement relatif à la démolition d'immeubles nº 265-23;
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2)
- Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (S-3.1.02, r. 1)
- Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations (Q-2, r. 17.2)
- Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 292-26.
- Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments nº 291-26.

AUTORISER également ces personnes à émettre des permis et certificats, des avis d'infraction, des mises en demeure et des constats d'infraction pour et au nom de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier.

TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à messieurs
Jean-Philippe Quimper, Michel Lagacé, Sylvain Martineau et Philippe Davignon employés de la MRC de La Mitis, de même qu'à la directrice du service de l'aménagement, madame France De Montigny.

QUE la présente résolution abroge et remplace toute autre résolution adoptée en ce sens.

11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

PAS DE POINT À TRAITER

12. <u>DOSSIERS DES ÉLUS</u>

13. <u>VARIA</u>

14 <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

26-08-012 **15. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par M. Pierre-Olivier Lecours de la lever de l'assemblée à 19h34.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

…..…… ……..……

Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, greffier-trésorier